

COMMUNE DE SEPEAUX-SAINT ROMAIN

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier MIGNON, Maire.

Etaient présents : BAILLIET Hervé, BRIEZ Nadège, CARNEIRO Yeter, CHARME Emmanuel, CHEVOT Bastien, DESGRANGES François, FRANCHIS Régis, GRODET Thomas, LEVANNIER Céline, MORISOT Frédéric, MUTTI Dominique, PAIS Albert, PONCHON Régine et VAN-HOORNE CAMUS Laetitia.

Absents représentés : PUARD Marie-Claire (pouvoir à PONCHON Régine) et TOURAIS Sylvain (pouvoir à MIGNON Didier).

Absentes excusées : JEAN Magali et MARQUES Alexandra.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-14, L2121-17 et L2121-20 du CGCT.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, pour la présente session le Conseil choisit, pour secrétaire PONCHON Régine.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MIGNON.

Compte Financier Unique 2025

Monsieur MORISOT Frédéric, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le Compte Financier Unique 2025, établi par Monsieur le percepteur de JOIGNY et Monsieur le Maire.

 FONCTIONNEMENT 	 INVESTISSEMENT
Dépenses : 496 637.67€	Dépenses : 386 495.46€
Recettes : 932 488.47€	Recettes : 465 347.20€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** le Compte Financier Unique 2025.

Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2025 est de 435 850.80€. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** que la totalité de la somme sera reprise en section d'exploitation soit 435 850.80€.

Subventions 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, **ACCORDE** une subvention :

- Comité des fêtes de Sépeaux-Saint Romain : 250€
- Association des Trois Tableaux : 450€
- Rugby Club d'Ordon : 200€
- MFR TOUCY : 150€
- MFR VILLEVALLIER : 150€
- CFA Agricole de l'Yonne : 150€
- Amicale du Groupement Jovinien BAYARD : 200€
- Les restaurants du Cœur : 200€
- MFR Centre Yonne : 300€
- UNA de Villeneuve sur Yonne : 200€

Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente le budget élaboré par la commission des finances.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 621 313.82€	Dépenses : 167 645.56€
Recettes : 895 227.80€	Recettes : 167 645.56€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,
ADOpte le budget 2026.

Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2026

VU l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2026.
Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTE de pas augmenter les taux.

FIXE les taux suivants :

Taxe foncière bâtie :	36.94%	197 444.00€
Taxe foncière non bâties :	45.99%	35 918.00€
Taxe d'habitation :	12.51%	14 774.00€
Soit un produit fiscal		248 136.00€

Amortissement des immobilisations et des subventions

VU le CGCT et notamment l'article L2321-2,

VU le décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L.2321-2 du CGCT,

VU le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

FIXE à cinq ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées imputées au compte 204,

AUTORISE l'amortissement sur un an des biens d'un montant inférieur à 2000 euros.

M57 : Taux de fongibilité des crédits

La commune a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022.

La M57 prévoit :

❖ Fongibilité des crédits :

L'exécutif a désormais la possibilité, s'il est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 07.5% des dépenses réelles de la section.

❖ Gestion des dépenses imprévues :

Concernant les dépenses imprévues, la M57 prévoit la possibilité de voter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 02% des dépenses réelles de chacune des sections.

Les mouvements sont pris en compte dans le plafond des 07.5% relatif à la fongibilité des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

PRECISE que Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 07.5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

Travaux sur l'ensemble du territoire de la commune : participation financière de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SEPEAUX-SAINT ROMAIN a délibéré le 05 juillet 2017 (délibération n°2017/30) pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

Il rappelle que le SDEY est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité dans l'Yonne (AODE).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux sur le territoire de la commune, font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières.

Les règles de comptabilité publique, au travers de l'instruction M57 prévoient que l'enregistrement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Monsieur le Maire propose :

- ❖ D'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY en vigueur à la date de signature de la convention,
- ❖ De l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les travaux de toute nature sur le territoire communal, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 10 000.00€.

Le Conseil Municipal,

VU les délibérations citées ci-dessus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention

ACCEPTE de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,

ACCEPTE que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance de sur la participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du DGD de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant les travaux sur le territoire communal lorsque la participation communale totale ne dépasse pas 10 000€.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections de mars 2026, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

PROPOSE :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
M.	DESGRANGES	François	25/08/1969	5, le Petit Bailly
M.	FRANCHIS	Régis	16/09/1969	2, la Fosse Simon
Mme	PONCHON	Régine	08/03/1952	36, rue de la sablière Le Grand Bailly
Mme	PUARD	Marie- Claire	21/06/1961	4, rue de Saint Romain
M.	BAILLIET	Hervé	10/10/1970	1, les Raquins
Mme	LEVANNIER	Céline	11/11/1983	10, route de Précy
M.	CHEVOT	Bastien	08/09/1995	2, les Bourderons
M.	PAIS	Albert	05/11/1960	9, les Raquins
M.	GRODET	Thomas	09/05/1993	1, les Pillards
Mme	MUTTI	Dominique	03/09/1959	24, la Fosse simon
M.	FRANCHIS	Claude	18/12/1946	7, rue de St Romain
M.	MORISOT	Frédéric	05/03/1968	8, rue des Grilots Le Grand Bailly
M.	BODIN	Fabien	16/05/1979	5, route de Joigny

				Le Grand Bailly
M.	CARNEIRO	Thierry	05/01/1982	1, le Petit Bailly
M.	ROY	Michel	21/11/1958	21, les Guiberts
M.	TOURAI	Sylvain	14/11/1987	La Goujeatière
M.	MATHEY	Pierre	21/09/1940	7, les Coudroits
M.	CHARME	Emmanuel	08/01/1968	9, route des Chollets
M.	DUPIN	Henri	05/05/1952	18, la Fosse Simon
M.	RIBES	Yves	24/08/1951	1, Grande Rue
Mme	JEAN	Magali	16/07/1982	20, les Trouvés
M.	DE FONTAINES	JEAN	02/10/1945	Les Buissonnets
Mme	DEPEYROT	Delphine	16/09/1989	5, Preux
Mme	ROBICHON	Marylise	24/10/1955	1bis, les Raquins

Délégués aux Comités de Bassin de l'EPAGE

VU le CGCT,

VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 20 décembre 2018 portant création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur le bassin versant du Loing à compter du 1^{er} janvier 2019,

VU les statuts de l'EPAGE du bassin du Loing adoptés le 15 février 2019 par délibération n°2019-16 du comité syndical de l'EPAGE,

VU le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

CONSIDERANT que la commune est concernée par le Comité de Bassin de l'Ouanne Aval,

CONSIDERANT les candidatures pour le Comité de Bassin Ouanne Aval :

- ❖ Madame VAN-HOORNE CAMUS Laetitia en qualité de titulaire
- ❖ Monsieur MIGNON Didier en qualité de suppléant

Il est proposé au Conseil Municipal,

DE PROCEDER à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour le Comité de Bassin Ouanne Aval

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE :

Mme VAN-HOORNE CAMUS Laetitia : déléguée titulaire

M. MIGNON Didier : délégué suppléant

Achat de fleurs : mariages et obsèques

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est de coutume d'offrir un bouquet de fleurs aux mariés ainsi qu'une gerbe pour certaines obsèques

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire l'achat ci-dessus au nom de la commune pour un budget maximum de cent euros.

Questions diverses :

- **Nettoyage du lavoir de Sépeaux** : Madame PONCHON propose que les conseillers disponibles le vendredi 15 mai organisent un nettoyage du lavoir communal pour qu'il puisse être ouvert au public le dimanche du Vide Greniers.
- Madame MUTTI propose de faire un trombinoscope du Conseil Municipal dans le « Petit Journal » de juin et demande à chaque conseiller de fournir une photo. Les tournées de distribution doivent être revues.
- Monsieur le Maire et ses Adjoints ont eu une réunion avec la gendarmerie. Le Major souhaite que le dispositif « participation citoyenne » soit relancé, Monsieur le Maire propose de faire un appel à candidatures dans le prochain « Petit Journal ».

- Madame BRIEZ signale que la maison à l'angle de la place Tenon et de la Grande Rue est de plus en plus délabrée et dangereuse. Monsieur le Maire est conscient du problème mais précise que la commune a engagé des actions (passage d'un expert pour vérifier le bâtiment le rapport a été envoyé au notaire en charge de la succession mais aucune nouvelle car il semblerait, d'après la chambre des notaires de l'Yonne, que personne ne soit en charge de cette succession) la seule solution serait que cet immeuble soit déclaré sans maître et que la commune le récupère.
- Depuis le début de l'année, Monsieur le Maire est sollicité par les développeurs d'énergies renouvelables surtout éolien, pour répondre au mieux il souhaite connaître la position du Conseil Municipal sur la question de l'éolien.

Les membres présents votent :

12 voix contre

1 voix pour

2 abstentions

Ainsi délibéré, les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire clôture la séance à 20h45.

Lors de cette séance onzedélibérations ont été prises.